



Compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2018

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. VIGNON, AM LLOMBARD, JF LACROIX, JM GARNIER, R. MAYNARD, JM DURDILLY, Y. MOREAU (arrivé 20h35), G. CHARPIN

Absents excusés : S. CORGIER pouvoir donné à C. GALILEI, B. BOURBON pourvoir donné à Y. MOREAU

Absent : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : G. CHARPIN

Rappel de l'ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/04/2018.

2/ Délibération pour demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour régénération des deux courts de tennis (annule et remplace la délibération n°26-2018).

3/ Délibération pour participation aux frais d'équipement du psychologue du secteur scolaire de Thizy-les-Bourgs intervenant à l'école publique.

Auberge des Sapins.

Mur du jardin public.

Questions diverses.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/04/2018.

2/ Délibération pour demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour régénération des deux courts de tennis (annule et remplace la délibération n°26-2018).

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la régénération des deux courts de tennis. Le projet est de remettre aux normes les deux courts de tennis en dur homologué et de reconstruire après redressement des poteaux de clôture. Le coût prévisionnel HT est de 13 270.00 euros.

Subvention Départementale 50%	6 635,00 euros
Auto-financement communal 50%	6 635,00 euros avec participation à hauteur de 50% du club de Tennis
	<hr/>
	13 270,00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le Département pour la régénération des deux courts de tennis. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour participation aux frais d'équipement du psychologue du secteur scolaire de Thizy-les-Bourgs intervenant à l'école publique.

Madame le Maire explique que le RASED est une structure de l'Education Nationale en faveur des élèves en difficulté des écoles publiques. Du matériel spécifique doit être renouvelé pour un coût de 1 897,20 euros, la commune de Thizy-les-Bourgs a financé l'achat de ce nouveau matériel (mallette avec manuels et livrets) et demande au 16 communes du secteur une participation au prorata du nombre d'élèves soit pour la commune 52,19 euros.

Communes	Nombre d'élèves	Participations
Amplepuis	448	377.08 €
Chambost-Allières	91	76.60 €
Chenelette	33	37.78 €
Claveisolles	66	55.55 €
Cours-la-Ville	350	294.60 €
Cublize	154	129.62 €
Grandris	95	79.96 €
Lamure-sur-Azergues	115	96.80 €
Poule-les-Echarmeaux	100	84.17 €
Ranchal	32	26.93 €
Ronno	54	45.45 €
Saint-Bonnet-le-Troncy	26	21.88 €
Saint-Jean-la-Bussière	109	91.75 €
Saint Just d'Avray	62	52.19 €
Saint Nizier d'Azergues	83	69.86 €
Thizy-les-Bourgs	436	366.98 €
Total élèves	2254	1 897.20 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

*Auberge des Sapins

Une proposition à 6000€ avait été faite au liquidateur pour le rachat du matériel, cette proposition a été acceptée. Matériel : Friteuse, plancha, robot mélangeur, piano de cuisine, four à pizzas, lave-vaisselle, plan de travail granit avec frigo intégré, caisse enregistreuse, téléviseur, enceinte, transformateur, aspirateur-nettoyeur, laminoir, machine à café.

M. Marchet Fabien et Mme Colnel Audrey ont signé le contrat de location-gérance pour une année. L'ouverture est prévue pour le mercredi 20 juin, une journée porte ouverte sera organisée le 16 juin. L'ensemble de la population est conviée.

Horaires d'ouverture : tous les jours de 7h à 20 h, sauf le mardi, jour de fermeture.

Le couple logera sur place.

Quelques travaux ont été réalisés.

L'orage du 8 mai dernier a entraîné un dégât des eaux dans la salle de restaurant qui a été inondée. Un linoléum va être posé. Des devis sont en cours de réalisation. Le sinistre a été déclaré à la compagnie d'assurance.

La salle de bains du logement va être réaménagée : le bidet va être remplacé par une douche. Les agents réaliseront l'habillage de la baignoire (démontage et reconstruction).

*Le permis de construire pour l'extension du commerce a été déposé. Le délai d'instruction est de 5 mois.

*Mur du jardin public

3 entreprises ont été contactées : Eiffage 15 155,50 €

EGVA 13 677,73 € - retenue

Au fil à plomb qui a répondu ne pas donner suite

Un mur avec une semelle en béton sera monté, avec une barrière de sécurité.

Le propriétaire situé de l'autre côté du mur a été informé des travaux.

*Cantine

Mme Robichon, présidente de Chouette Cantine, nous a informés que l'association souhaite arrêter la gestion de la cantine, ainsi une rencontre est prévue avec la municipalité le mercredi 6 juin.

*Très haut débit

Le très haut débit doit arriver dans le Rhône. Orange s'est engagé à équiper à sa charge 100 % du territoire en fibre optique d'ici 2022. Il est prévu que la commune sera équipée courant 2020.

* Mme Corot sera la référente du progrès sur notre commune.

*La Plume des Chouettes sera distribuée d'ici le weekend prochain.

*Une réunion a eu lieu le 18 mai avec les présidents d'association concernant le Forum des Associations. Une nouvelle formule avait été proposée mais n'a pas fait l'unanimité ; au final, les associations réaliseront par le biais de la commission information communication un diaporama qui sera diffusé lors des vœux du Maire. De plus, les associations qui le souhaitent pourront réaliser un stand ce jour- là.

*PATA : Travaux sur les chemins communautaires 4 tonnes réalisées par la COR.
L'entreprise Dumontet sera chargée du passage de l'épareuse et débutera prochainement.

*Des problèmes de nuisances sonores liées à l'activité de l'entreprise DMP (pics de bruit) sont remontés.
Une médiation a eu lieu à ce sujet. Ce phénomène est estompé dans le village.

Prochain conseil municipal :
MARDI 26 JUIN, 20h30

Le Maire

Christine GALILEI

